

Procédure d'entreposage pour les générateurs thermiques modèle 3T de Sorin**1. Objectif / but de l'analyse :**

Le but de cette procédure est de décrire les étapes à suivre pour effectuer l'entreposage des appareils afin de :

- assurer la sécurité et le bon fonctionnement
- protéger les circuits d'eau contre le développement microbien
- prolonger la longévité des appareils 3T

2. Principe de la méthode / contexte / domaine d'application :

Une alerte mondiale a été déclenchée à l'effet que les générateurs thermiques 3T de Sorin utilisés dans les procédures de circulation extra-corporelles pour les chirurgies cardiaques pouvaient être contaminés par *Mycobacterium chimaera* et infecter des usagers.

Un contrôle microbiologique hebdomadaire du *Mycobacterium chimaera* permettra l'identification rapide des générateurs thermiques pouvant comporter un risque de transmission aux usagers.

La présente procédure vise l'entreposage du générateur thermique 3T de Sorin. Cette procédure est adaptée en fonction des correspondances et des échanges avec le fabricant Sorin.

La présente procédure vise donc à fournir un canevas de base pour les établissements procédant à l'entreposage du générateur thermique 3T de Sorin. Les établissements sont responsables d'adapter cette procédure en lien avec les procédures existantes et d'effectuer toute mise à jour en lien avec l'évolution de la situation concernant les générateurs thermiques.

3. Définitions / abréviations / acronymes :

PCI	Prévention et contrôle des infections
URDM	Unité de retraitement des dispositifs médicaux

4. Responsabilités :

L'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) est responsable de mettre à jour la présente procédure.

Le service de PCI collabore à la validation des procédures de l'établissement en lien avec le retraitement.

5. Procédé :

Si l'appareil n'est pas utilisé (hors-service ou périodes d'inactivité chirurgicale), procéder comme suit :

- 5.1 Nettoyer et désinfecter la surface de l'appareil.
- 5.2 Désinfecter les circuits d'eau (réf. : PON – Désinfection des circuits d'eau).
- 5.3 Vider l'appareil.
- 5.4 Déconnecter tous les tubulures externes.
- 5.5 Assécher les tubulures et les conserver dans un endroit propre et à l'abri de la poussière.
- 5.6 Durant l'entreposage, le générateur thermique doit être désinfecté tous les 15 jours.

6. Référence :

1. Sorin Group Deutschland GMBH. *Heater-Cooler System 3T- Service Manual*. Version 12/2015 – CP_SEM_16-XX-XX.001.
2. Sorin Group. *Générateur thermique 3T – Maintenance et entretien. Instructions actualisées relatives à la pureté de l'eau*. Version CP_IFU_16-XX-XX_FRA_013.

7. Diffusion :

Selon les procédures de votre URDM.

8. Version :

Version	Date	Auteur	Modifications
1.0	2016-11-24	CERDM	Création de la procédure